

Interview d'un technicien forestier (ONF)- Propos recueillis par l'auteur (Colette Schatz)

1. Qu'est-ce que le martelage ? Quel (s) choix pour le forestier ?

« Il y a des options qui dépendent du but poursuivi dans la parcelle. C'est la répétition des martelages tous les 6-8 ans (peuplements jeunes), tous les 12 ans, qui permet de forger un peuplement et l'aspect qu'a la forêt. L'action anthropique (de l'homme) participe à la forêt de demain tout en mettant en valeur le travail de nos prédécesseurs.

D'après le code forestier, le technicien fait deux marques : une marque au pied avec un marteau (sceau de l'état) et une marque au corps (rappel de la marque au pied).

Les options sont :

-laisser des arbres par rapport à leur qualité et / ou par rapport à leur port (« arbre du peintre ou du photographe).

-favoriser des essences au bénéfice de l'une ou de l'autre ; on récolte les bois les plus mauvais et on laisse les autres se développer (amélioration).

-récolter des arbres car le volume optimal à l'hectare est atteint.

- faire de la régénération naturelle : par exemple, on élimine le chêne ayant donné des glands qui ont germé (et dont la plantule nécessite de la lumière pour croître et se développer).

-laisser un « bio », c'est-à-dire un arbre dont l'aire de répartition s'est modifiée (par exemple, la présence du chêne en altitude). »

2. Une éclaircie, ou une trouée, ou une coupe à blanc : comment faire la différence ?

« Il ne faut pas confondre ces trois actions.

Une trouée est une surface comprise entre 5 et 50 ares où les arbres sont éliminés

-de manière naturelle,

-suite à un phénomène naturel, souvent rare, comme la tempête de 1999,

-par le forestier car on veut régénérer le peuplement ou récolter les essences.

Une éclaircie est réalisée quand le peuplement est en croissance, avant la phase de régénération (les tiges ont 10 à 20 cm de diamètre). Cela permet l'amélioration du peuplement.

Une coupe à blanc est définitive :

-on peut tout éliminer sans avoir de régénération ;

-la germination des semis et la croissance des plantules est hâtive, on pérenne en favorisant cette régénération naturelle ;

-on récolte le tout brutalement sur une surface donnée et on procède au remplacement des arbres adultes par plantation (arbres qui sont plus adaptés).

Toutes ces actions sont planifiées : il existe un plan de gestion, approuvé par les communes (propriétaires- forêts communales) ou par le préfet et la DDAF (forêts domaniales). Ce plan est rédigé pour une période de 20 ans, on fait un point précis au bout de 10 ans ».

3. Comment définiriez-vous votre travail et votre rôle de forestier ?

« - Transmettre, au moins aussi bien que ce qu'on a reçu ;

-mettre en valeur : du point de vue économique, social, biologique ;

-respecter le milieu forestier ;

-avoir une vision à long terme (au moins de l'ordre du siècle) ».